

Paris, le 8 octobre 2020

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
107, rue de Grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 10 20/21

Monsieur le Directeur général,

Alors que la crise sanitaire ne faiblit pas, l'usage des masques en tissus et chirurgicaux est devenu obligatoire dans de nombreux lieux dont l'École. De ce fait, il n'est pas rare d'apercevoir des rues jonchées de masques usagés aux abords des établissements scolaires, voire à l'intérieur des locaux.

Or, après une utilisation maximale de quatre heures, chacun s'en sépare, sans qu'il n'y ait pas toujours d'endroits dédiés où les déposer. Sur son site, mis à jour le 23 septembre, le gouvernement préconise de placer ces déchets dans « un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel », de les conserver 24 heures et ensuite de les jeter dans un sac pour ordures ménagères. De surcroît, un risque environnemental commence à impacter les espaces marins. En effet, La fondation pour la mer évoque une bombe à retardement avec ces « déchets Covid », qui pourraient entraîner des dégâts irréparables sur la biodiversité marine.

Conformément à la circulaire du 24 septembre 2020 sur le renforcement de l'Éducation au Développement Durable, l'École doit se mobiliser pour participer à la transition écologique et favoriser les engagements citoyens des jeunes. Ainsi, il est nécessaire qu'une réflexion collective soit impulsée au sein de chaque établissement, afin d'organiser des collectes spécifiquement dédiées au ramassage de ces matériels usagés dans des bacs spécifiques et à intervalles réguliers.

Il faudrait notamment y associer les jeunes, par le biais de leurs instances collégiennes et lycéennes ainsi que les éco-délégués. En effet, ils pourraient exprimer leurs préoccupations et élaborer des propositions pour une prise en charge des masques obsolètes dans les établissements scolaires. Au nom du SE-Unsa, je vous prie de bien vouloir étudier cette proposition de mobilisation ; elle devra être assortie de moyens pour les personnels qui accompagneront les élèves volontaires dans cette démarche.

Cette proposition du SE-Unsa sera relayée aux Rectrices et Recteurs par l'intermédiaire de nos responsables académiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale.